



REPUBLIQUE DU NIGER

RÉGION DE MARADI

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



MARADI EN CHIFFRES 2016

Généralités sur la Région

DIVISION ADMINISTRATIVE DE LA REGION DE MARADI

La région est administrativement divisée en:

- 08 Départements;
- 38 Communes Rurales et 09 Communes Urbaines;
- 02 Sultanats;
- 21 Cantons;
- 8 Groupements nomades;

POPULATION* (en 2015) : 3 678 028 d'habitants

SUPERFICIE : 41 796 Km²

DENSITÉ : 87,9 hab./km²

* Projection à partir des données du RGP/H 2012

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

MISSIONS:

1. Production des données au niveau régional
2. Coordination statistique au niveau régional

ATTRIBUTIONS:

1. Recueillir, pour le compte des services centraux de l'INS, les informations qui ne sont pas disponibles au niveau central et qui doivent être collectées aux échelons régional et sous-régional;
2. Exécuter au niveau régional et sous-régional, pour le compte des services centraux de l'INS toute opération d'enquête ou de recensement;
3. Diffuser les données régionales traitées par la Direction Générale de l'INS et les autres Directions Régionales ou élaborées par les DR/INS elles-mêmes;
4. Réaliser des enquêtes ou toute autre étude avec les partenaires sous forme de contrat au niveau régional, afin de satisfaire les besoins spécifiques, en données statistiques, des autorités politiques et administratives régionales, des collectivités territoriales, des services et des partenaires au développement intervenant au niveau des régions;
5. Gérer les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition par la Direction Générale de l'INS;
6. Représenter l'INS et assurer la coordination technique et opérationnelle des activités statistiques des différentes structures concernées au niveau régional;
7. Promouvoir la culture statistique et commémorer la Journée Africaine de la Statistique (JAS) au niveau régional.

LES DIX (10) PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE OFFICIELLE

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

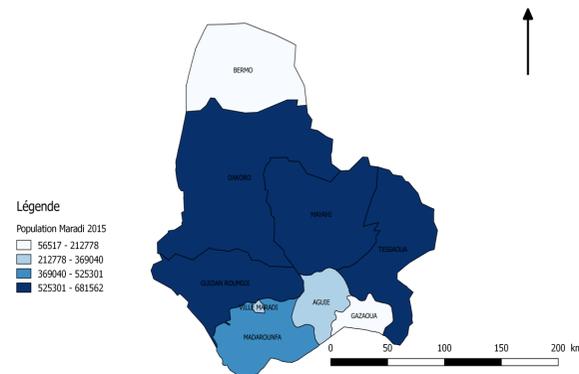
RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR DÉPARTEMENT SELON LE SEXE

(Source: Projections démographiques de l'INS au 1er janvier 2015)

Départements	Masculin	Féminin	Ensemble
1. Aguié	130 255	135 691	265 946
2. Bermo	28 956	27 561	56 517
3. Dakoro	337 269	344 293	681 562
4. Gazaoua	85 231	88 326	173 557
5. Guidan Rounmji	277 316	288 875	566 191
6. Madarounfa	237 538	247 727	485 265
7. Mayahi	291 117	311 260	602 377
8. Tessaoua	273 689	283 991	557 680
9. Ville de Maradi	184 174	140 759	288 933
Ensemble Région	1 809 545	1 868 483	3 678 028

CARTE DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR DÉPARTEMENT, EN 2015

(source: Projection à partir des données du RGP/H 2012)



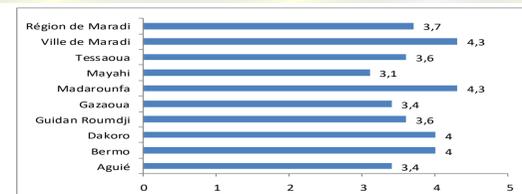
RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR MILIEU DE RÉSIDENCE EN 2015

Milieu	Effectif	En pourcentage de la population totale de la région
Urbain	519 737	13,6%
Rural	3 301 856	86,4%
Population totale	3 821 593	100,0%

Source: Projections démographiques de l'INS au 1er juillet 2015

TAUX D'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE ANNUEL MOYEN (%) PAR DÉPARTEMENT (2001-2012)

(Source: RGP/H 2012)



AUTRES INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

Indicateur	Unité	Valeur	Source et Année d'observation
Age moyen de la population	Ans	19	RGP/H 2012
Age médian de la population	Ans	13	RGP/H 2012
Proportion de la Population de moins de 0-4 ans	%	23,6	Projection INS 2015
Population de moins de 15 ans	%	54,4	RGP/H 2012
Proportion des filles dans la population des moins de 15 ans	%	49,46	Projection INS 2015
Population de 65 ans et plus	%	4,0	RGP/H 2012
Densité de la population	(habts/km ²)	87,9	Projection INS 2015
Proportion des ménages dirigés par des femmes	%		
Taux d'urbanisation	%	13,0	RGP/H 2012
Taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen	%	3,7	RGP/H 2012
Espérance de vie à la naissance	Ans	56,5	Projection INS 2015
Age médian au premier mariage	Ans	15,3	EDSN 2012
Age médian au premier rapport sexuel des femmes de 25 à 49 ans	Ans	15,5	EDSN 2012
Age médian au premier rapport sexuel des hommes de 25 à 59 ans	Ans	22,1	EDSN 2012
Pourcentage de femmes de 25-49 ans ayant déjà eu leurs premiers rapports sexuels avant d'atteindre l'âge exact de 15 ans	%	28,7	EDSN 2012
Nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer (Indice synthétique de fécondité)	Enfants/Femme	8,4	EDSN 2012
Proportion des adolescentes mères de 10 à 19 ans dans la population des femmes de 10 à 19 ans	%	43,6	EDSN 2012
Taux de mortalité maternelle	100 000 NV*		
Taux brut de natalité			
Taux brut de mortalité			
Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé		25,1	EDSN 2012
Taux d'utilisation de la contraception des femmes 15-49 ans en union n'importe quelle méthode		7	EDSN 2012
Prévalence de l'insuffisance pondérale globale chez les enfants de 0 à 59 mois			Nutrition 2015
Taux de prévalence du VIH/SIDA		0,2	EDSN 2012

AGRICULTURE

Variétés	2013	2014	2015
Principales Productions Pluviales (x1000 tonnes)			
Mil	580,851	736,751	802,979
Sorgho	410,085	436,066	611,846
Niébé	343,072	337,567	422,160
Riz	-	-	-
Sésame	17,134	22,583	15,044
Arachide	159,882	151,182	199,329
Principales Productions Marichères (en tonnes)			
Chou	14,49976	25,554	
Tomate	36,72249	82,674	
Oignon	26,71642	22,3087	
Pastèque	37,67117	121,38916	

ELEVAGE

(Source: Direction Régionale de l'Élevage)

Espèces	2013	2014	2015
Effectifs du Cheptel (1000 têtes)			
Bovins	1 781,948	1 888,388	2 001,691
Ovins	1 923,894	1 991,230	2 060,923
Caprins	2 671,248	2 778,098	2 889,222
Camélins	275,435	279,015	282,642
Equins	17,079	17,250	17,423
Asins	210,264	214,469	218,758
Abattages contrôlés (en nombre)			
Bovins	9 465	10 850	11 521
Ovins	55 302	64 441	65 890
Caprins	199 313	220 353	223 268
Camélins	4 613	5 555	5 428

QUELQUES INDICATEURS DE LA SANTÉ

RATIO PERSONNEL DE SANTÉ DE LA RÉGION DE MARADI

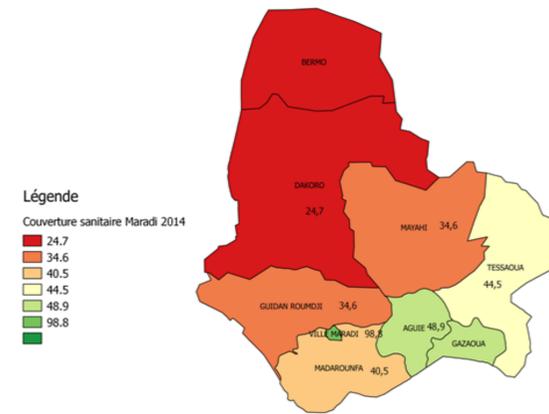
(source: DRSP Maradi)

	2013	2014	2015	Normes OMS
Nombre d'habitants/Médecin	39 154	46 388	55 465	10 000
Nombre d'habitants/Infirmier	4 171	3 768	4 829	5 000
Nombre de femmes en âge de procréer/sage femme	4 444	4 991	4 442	5 000

Source: DRSP Maradi

TAUX D'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES SERVICES DE SANTÉ DANS UN RAYON DE 5 KM PAR DÉPARTEMENT (EN 2014)

(source: DRSP Maradi)



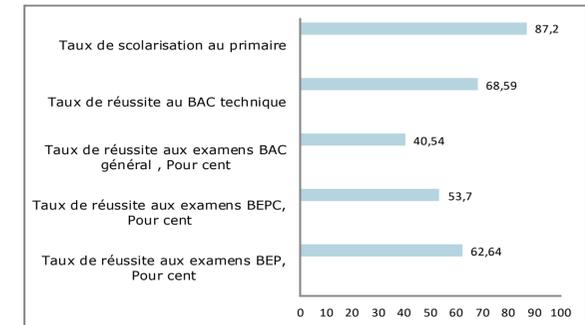
NB: Bermo est dans le District sanitaire de Dakoro et quant au département de Gazaoua il est dans le District d'Aguié.

RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES EN FIN DÉCEMBRE 2015

(source: DRSP Maradi)

Centre Hospitalier Régional	1
Hôpital de District	6
Centre de Santé Intégré I	90
Centre de Santé Intégré II	54
Cases de Santé	465
Case de Santé fonctionnelle	459
Clinique Privée	4
Centre de Soins	42

QUELQUE INDICATEURS DE L'ÉDUCATION EN 2014-2015



HYDRAULIQUE

(Source: Direction Régionale de l'Hydraulique)

NOMBRE D'INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES PAR DÉPARTEMENT EN 2014

(Source: Direction Régionale de l'Hydraulique)

Area Name	Puits cimentés	Forage équipé de Pompe à motricité humaine	Mini AEP	Station de pompage pastorale
Maradi	4 114	1 426	2 242	41

ENVIRONNEMENT

(Source: Direction Régionale de l'Environnement et de la Salubrité Urbaine et de Développement durable)

Indicateurs	2013	2014	2015
Forêts classées (ha)	106 452	106 452	106 452
Périmètre de restauration (ha)	18 650,9	18 650,9	13 650,9
Réserves de faunes/Parcs (ha)	76 000	76 000	76 000
Superficies reboisées	3 234,53	1 155,53	886
Superficies récupérées (ha)	11 521,4	18 650,6	7 293,13
Marchés ruraux de bois	33	33	33
Pêche contrôlée du poisson			
Captures en tonnes	38,25	30,19	25,5
Mares (Nombre)			
Permanentes	6	6	6
Semi permanentes	29	29	29

TRANSPORT TERRESTRE

(Source: Direction Régionale des Transports)

	2013	2014	2015
Immatriculations (nombre)			
Voiture particulière	508	633	543
Camionnette	98	109	104
Camion	65	92	67
Remorque	105	105	265
Tracteur	217	74	41
Autocar	16	5	17
Moto	503	1 171	543
Nombre de permis de conduire délivrés			
A-A1	28	86	53
B	2 913	2 736	2 707
C-E	247	285	254
D	76	45	69
F	2	2	4
Nombre des accidents de la circulation enregistrés			
Accidents	255	265	239